



PROCES-VERBAL- SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023

Le 09 juin 2023, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués le 01/06/2023, se sont réunis salle des Archers à Longperrier, sous la présidence de Monsieur Michel MOUTON, Maire, en séance publique.

14 membres présents à l'ouverture : Michel MOUTON, Patrick SNAKOWSKI, Marie-Christine DELMÉ, Jean-Yves PROVOST, Sylvie NIETO MORILLO, Mme Dominique LELONG, Jean-Michel KIRCHE, Corinne SAINTE BEUVE, Catherine GRECO, Christophe LE VAILLANT, Fabrice MOCQUARD, Valérie FESNOUX, C. MARTA, F. RONGIONE.

5 membres absents dont (5 pouvoirs) :

- M. EL-OUARDI Mohamed, (pouvoir Mme Delmé), M. RUBINSTEIN Frédéric (pouvoir Mme Fesnoux), Mme DUTREUIL Christelle (pouvoir M. Provost), NEKHILI Nordine (pouvoir Mme Rongione), S. ESTEVENON (pouvoir M. Marta)

Le Maire a ouvert la séance à 19h00 après avoir vérifié que le quorum était atteint.

Désignation du secrétaire de séance : Mme DELMÉ (vote unanime)

✚ Approbation du procès-verbal du 26 mai 2023

Avant de mettre à l'approbation, le Maire demande s'il y aurait des observations.

Aucune observation d'émise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a validé, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du conseil du 26 mai 2023.

- **DELIB 2023_19 : Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de constituer le collège électoral sénatorial du Département de Seine-et-Marne.**

Rapporteur : Le Maire

Vu le décret ministériel n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, le dimanche 24 septembre 2023,

Vu ledit décret fixant l'élection des délégués et des suppléants des conseils municipaux au vendredi 9 juin 2023,

Vu l'arrêté n°2023-DRCL-BDE-009, fixant pour chaque commune le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à désigner en vue de constituer le collège électoral sénatorial du Département de Seine-et-Marne,

Vu l'article 289 du Code électoral, stipulant que les délégués et leurs suppléants sont élus sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel et que chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Considérant la constitution du bureau électoral composé du Maire, M. MOUTON Michel, de la secrétaire Mme DELMÉ Marie-Christine, des deux conseillers municipaux les plus âgés, M. KIRCHE Jean-Michel et Mme LELONG Dominique et des deux conseillers municipaux les plus jeunes, Mme FESNOUX Valérie et M. MOCQUARD Fabrice.

Considérant la seule liste présentée :

- Liste Michel MOUTON

Considérant le résultat du scrutin,

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

A déduire

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

Nombre de voix obtenues :

- Liste Michel MOUTON 19 voix

Sont élus comme suit :

Délégués titulaires :

Liste Michel MOUTON : 19

M. MOUTON Michel

Mme DELMÉ Marie-Christine

M. SNAKOWSKI Patrick

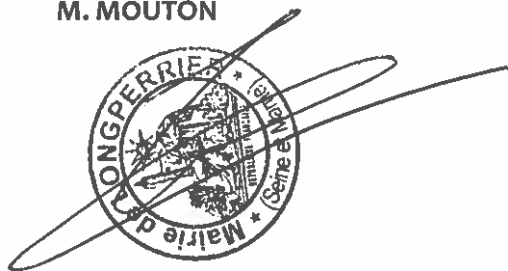
Mme NIETO MORILLO Sylvie

M. PROVOST Jean-Yves

Pour extrait conforme, Longperrier Le 09 juin 2023, à 19h20.

Le Maire,

M. MOUTON



La Secrétaire de séance,

M.C DELMÉ

